



S'ENGAGER POUR LE BIEN COMMUN*

Pour orienter ses travaux, l'Incubateur d'Idées Innovantes s'est doté d'un énoncé de principes qui définit sa vision d'un développement de l'intelligence artificielle pour le bien commun.

Ces principes doivent être interprétés conjointement avec la [Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle et du numérique](#) qui constitue la charte éthique de l'OBVIA.

- 1** Dans une optique de sobriété numérique, les usages de l'intelligence artificielle et du numérique qui ont des impacts négligeables pour la société ne devraient pas être adoptés.
- 2** La notion de bien n'est pas universelle. Le développement de l'intelligence artificielle et du numérique devrait considérer l'opportunité de mettre en œuvre une solution en adoptant plusieurs perspectives différentes.
- 3** Pour éviter de se retrouver en situation de dépendance à l'égard de la technologie, l'humain devrait toujours être en mesure de comprendre le fonctionnement de l'intelligence artificielle et du numérique.
- 4** Le développement de l'intelligence artificielle et du numérique ne devrait pas se faire au détriment des relations humaines. Il devrait contribuer à consolider les liens préexistants entre les individus et contribuer à en tresser de nouveau afin de renforcer le tissu social.
- 5** Le développement de l'intelligence artificielle et du numérique doit permettre aux individus de mieux combler leurs besoins. Le temps économisé grâce à l'automatisation de certaines tâches doit être réinvesti aux profits des individus et de la communauté.

** Historiquement, le concept de bien commun a été utilisé pour justifier l'oppression de groupes minoritaires. Toutefois, la protection et la valorisation des différences individuelles et culturelles ne nous apparaissent pas contraires à notion du bien commun. Au contraire, il s'agit d'aspects fondamentaux de notre conception du bien commun. Ainsi, nous avons choisi de conserver le terme malgré son triste bagage historique.*

